

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-81 du 1er Avril 1994

portant nomination de Monsieur Adrien  
AHANHANZO GLELE en qualité de Chargé  
de Mission au Cabinet du Président de  
la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation  
des résultats définitifs du deuxième tour des élections présiden-  
tielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du  
Gouvernement ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Mars 1994 ;

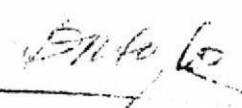
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE est nommé Chargé de  
Mission au Cabinet du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions anté-  
rieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de  
fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

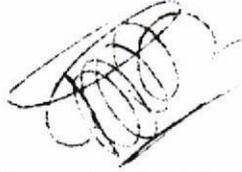
Fait à COTONOU, le 1er Avril 1994

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO

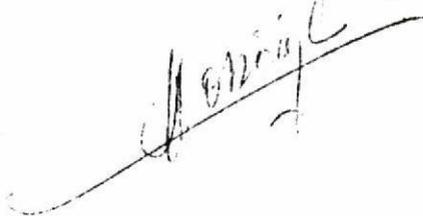
.../...

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4  
DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 CSM 1 IGAA 1  
UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JORB 1.-